Rapport

de la mission d'exploration dans le cadre de la Coopération internationale aux

Philippines

29 mars – 10 avril 2015

SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

PHILIPPINES
BATANES
Luzon Strait
South China Sea
BABUYAN
Vigan
Baguio
LUZON
Manila
POTILLO
Philippine Sea
CATANDUANES
MARIN-DUQUE
MINDORO
ROMBLON
MASBATE
SAMAR
VISAYAS
Visayan Sea
PANAY
Iloilo City
LEYTE
Bacolod
Cebu City
CEBU
NEGROS
BOHOL
Puerto Princesa
PALAWAN
Sulu Sea
Bohol Sea
Cagayan de Oro
MINDANAO
Davao City
Zamboanga City
BASILAN
SULU
MALAYSIA
TAWA TAWA
Celebes Sea
400 Km
400 Miles
N

Table

Table des matières

1 Introduction – le cadre de la mission....4
2 Objectifs de la mission d'exploration aux Philippines....5
3 Délégation belge de la mission d'exploration....5
4 Méthode de travail pour le choix du partenaire....6
5 Organisation territoriale des Philippines....6
6 Détails des visites....7
6.1 Barangay 696....7
6.2 Rencontre de Alfredo VARGAS....8
6.3 Barangay de Fairview....9
6.4 Municipalité de San Pablo City....10
6.5 Barangay de Marawoy....11
6.6 Municipalité de Binalonan....13
6.7 Ministère de l'Emploi et du Travail....14
6.8 Visite à l'ambassade de Belgique aux Philippines....14
6.9 Visite du Social Security System....15
7 Le choix du partenaire....16
8 Fin de la mission d'exploration aux Philippines....17
9 Conclusion....18
10 Annexes....19
10.1 Programme de visite....19
10.2 Municipalités et personnes rencontrées....22
10.3 Carte d'identité des Philippines....23
10.4 Protocole de collaboration avec les Philippines....24

1

1 Introduction – le cadre de la mission

Depuis plusieurs années, la Commune de Saint-Josse-ten-Noode a conclu des projets de **coopération internationale** avec l'Afrique du Nord et plus spécifiquement avec le Maroc, la région de l'Oriental. Dans ce cadre, elle a conclu en 2011 un accord de coopération avec la commune urbaine d'Ain Bni Mathar et la commune rurale de Bni Mathar qui se trouvent dans la province de Jerada.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins a également souhaité signer en 2014 des jumelages avec les villes de Tanger (Maroc) et d'Eskisehir (Turquie).

En janvier 2013, la commune de Saint-Josse-ten-Noode a mis en place un **Conseil Consultatif de la Solidarité Nord-Sud**, en vue de réaliser des actions de sensibilisation à la solidarité Nord-Sud sur le territoire de la commune.

Le Conseil consultatif a désiré assez rapidement développer de nouvelles solidarités avec d'autres continents, offrant la possibilité d'échanges d'expériences vers le Sud.

En effet, la commune de Saint-Josse-ten-Noode a un grand savoir-faire dans le domaine social et souhaite partager ses compétences avec d'autres municipalités à travers le monde dans le cadre de son programme d'action sociale à l'international qui s'articule de manière transversale.

Il nous fallait trouver un pays dont la structure territoriale et politique pouvait se comparer à la nôtre dans une optique de **coopération internationale décentralisée** où chacun des partenaires puisse échanger sur un pied d'égalité, même s'ils sont différents.

Il se fait que parallèlement au travail du Conseil Consultatif, les autorités en charge de la Coopération internationale au sein du Gouvernement flamand nous offraient une possibilité de subventionnement d'actions de coopération internationale.

Un débat a eu lieu au sein du Conseil consultatif afin de choisir un pays éligible par le Gouvernement flamand et, assez rapidement, le choix s'est fait sur l'Asie du Sud-Est où deux pays étaient éligibles : la Chine et les Philippines.

Néanmoins, des contacts ont été pris avec l'Ambassade du **Laos**. Il s'est avéré que leur système politique est fondamentalement différent du nôtre. En effet, la division territoriale a pour conséquence qu'il n'y a pas de municipalités à proprement parler mais des zones administratives dirigées par des cadres nommés par le Gouvernement. Il n'y a donc pas de maires/bourgmestres ou échevins élus démocratiquement. Cette option a donc été abandonnée.

Par conséquent, l'Ambassade des **Philippines** à Bruxelles a été approchée et nous avons rencontré l'Ambassadrice, Madame Victoria S. BATACLAN, le 10 octobre 2014.

Suite à différents contacts, nous avons été mis en relation avec une personne originaire des Philippines, **Necie LUCERO,** qui a travaillé en Belgique, et plus particulièrement à Bruxelles, pendant six ans où elle a occupé la fonction de Secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale. Actuellement, elle est en poste aux Philippines où elle possède un réseau de contacts assez développé.

Cette personne s'est révélée être un contact idéal pour nous dans le cadre du développement d'une coopération internationale. Dès novembre 2014, nous avions établi suffisamment de relations avec elle pour qu'elle puisse avoir une idée exacte des objectifs que nous poursuivons. Avec son aide, nous pouvions identifier une municipalité avec laquelle développer une coopération internationale décentralisée.

L'objet de cette première mission d'exploration aux Philippines était donc d'approcher différentes municipalités, administrations et organismes gouvernementaux, par l'intermédiaire de Madame Lucero, en vue de créer un partenariat avec l'une d'entre eux. Madame Lucero s'est chargée de prendre les contacts préalables nécessaires avec différentes localités afin d'établir notre programme d'exploration.

2

2 Objectifs de la mission d'exploration aux Philippines

Pour sa mandature 2012-2018, la commune de Saint-Josse-ten-Noode s'est, entre autres, donné pour mission, de renforcer sa politique en matière de solidarité internationale.

Notre action et mission d'exploration aux Philippines s'inscrivent pleinement dans ce cadre.

Comme nous l'avons évoqué plus haut, nous ne pouvions envisager une mission d'exploration aux Philippines sans un soutien financier via un subventionnement.

Nous avons donc répondu à l'appel à projets du Gouvernement flamand en matière de coopération internationale.

La finalité stratégique de ce programme de subventionnement est de soutenir et renforcer les villes et communes du Sud dans le développement de leur politique sociale.

Le Gouvernement flamand permet dans son programme de pouvoir mener des missions d'exploration pendant trois ans. Toutefois la commune de Saint-Josse a désiré réduire ce délai à une année de manière à être opérationnelle le plus rapidement possible.

Une des conditions d'éligibilité du programme était la mise en place d'un Conseil consultatif de la solidarité Nord-Sud. Saint-Josse répondait déjà à cette condition.

A un niveau plus opérationnel, l'objectif est de conclure des accords d'échanges et de coopération avec des pays du Sud afin de lutter contre la précarité qui y sévit et d'y renforcer l'administration locale. Il s'agit plus particulièrement de :

- Représenter et servir l'intérêt public.
- Être un catalyseur pour le développement social.
- Accompagner les administrations du Sud dans le renforcement de leur politique de proximité.

Notre mission s'inscrivait dans ce cadre et avait comme objectif principal d'explorer les Philippines afin d'y identifier une entité locale avec laquelle développer un partenariat de coopération décentralisée.

3

3 Délégation belge de la mission d'exploration

La mission était composée d'**Eric Jassin**, Échevin des Relations internationales et de la Coopération et d'**Ola Abdallah**, chargée des Relations internationales et de la Coopération à la commune de Saint-Josse-ten-Noode.

Sur place, nous étions bénévolement accompagnés de Madame **Necie Lucero.**

4

4 Méthode de travail pour le choix du partenaire

Après avoir rencontré les différentes municipalités prévues dans notre programme de mission[1], nous avons pu mieux formuler les **critères et indicateurs** qui devaient présider à la sélection de notre partenaire.

Nous avons retenu les **critères suivants, par ordre décroissant d'importance** :

- la motivation des élus locaux et l'intérêt qu'ils manifestaient à travailler dans le cadre d'une coopération internationale décentralisée.
  Comme indicateur, nous avons retenu leur présence et leur participation aux rencontres avec la délégation belge ;
- la taille de la municipalité et le nombre de ses habitants ;
- le budget municipal du futur partenaire ;
- l'existence d'un service social ;
- l'existence d'un programme social ;
- l'existence de projets sociaux et le budget alloué à ces projets ;
- les priorités de la politique sociale locale dans le domaine de la lutte contre la précarité, de l'accompagnement social, les infrastructures municipales ;
- les projets concernant de développement économique local en vue d'améliorer les revenus des habitants ;
- la possibilité de renforcer les compétences des élus et des fonctionnaires dans les différents domaines qui touchent à la gestion municipale, en ce compris la politique sociale ;
- la capacité de mener des actions sociales d'une manière transversale c'est-à-dire pouvant toucher à la fois l'économie, la culture, les sports, etc.

5

5 Organisation territoriale des Philippines

Pour pouvoir comprendre notre cheminement aux Philippines, il est essentiel d'expliquer brièvement l'organisation territoriale et la structuration administrative du territoire.

Les Philippines sont structurées en unités locales de gouvernement.

La ***Province*** *(Lalawigan* en filipino) est l'unité de base.

Les provinces sont subdivisées en ***Villes et Municipalités***, elles-mêmes composées de ***Barangays*** (*Barangay*).

L'ensemble des provinces sont regroupées en ***Régions*** (*rehiyon*).

Les villes et municipalités sont dirigées par un « *Chairman* », « *Captain* » ou « *President* » qui constitue donc à lui seul l'organe exécutif.

Un « *Vice-Président* » et 8 à 10 « *Counsellor* » composent l'organe législatif de la ville, la municipalité ou le barangay.

1 Vous trouverez le compte-rendu détaillé de nos visites au point 6 sous forme de fiches de visites.

6 Détails des visites

6.1 Barangay 696

Description du Barangay 696

Date	31/03/15
Situation	Malate, un des 16 districts géographiques de la Ville de Manille
Population	8.000 habitants
Superficie	1,9 hectares
Autres caractéristiques relevantes	

Compte-rendu de visite

Nous rencontrons la **Présidente** *Erlinda Divinagracia*.

La maison communale du barangay 696 a été récemment construite à l'initiative de la Présidente et est très exiguë (environ 10 mètres carrés).

Le personnel du barangay 696 est composé de 48 personnes : policiers, balayeurs de rue, chauffeurs, gardiens et jardiniers.

Le budget du barangay est de 54.000 $ / an et est octroyé par la municipalité de Manille.

Ce barangay a développé des projets directement destinés à ses habitants comme les « pedicabs » (vélos-taxi) et les kiosques qui sont de petits magasins de rue.

La municipalité est également connue pour son programme de sensibilisation au respect de l'environnement, la gestion et le tri des déchets ainsi que le renforcement de la sécurité publique par sa police locale.

A droite, la Présidente Erlinda Divinagracia

Au centre, aperçu de l'extérieur de la Maison communale

6.2 Rencontre de Alfredo VARGAS

Nous rencontrons le Congressman Alfredo Vargas, représentant du 5e district de Quezon City.

Description du 5e district de Quezon City

Date	31/03/15
Situation	Quezon City, 5e district
Population	536.553 habitants
Superficie	5.247 hectares
Autres caractéristiques relevantes	14 barangays Croissance annuelle de la population : 2,8% Nombre de ménages : 112.129 Incidence de la pauvreté : 36,98% Chômage : 21%

Compte-rendu de visite

A cette occasion, Monsieur Vargas nous a entretenu de la situation du district dont il est l'élu et de son travail comme Congressman.

Il nous a fourni un nombre important d'informations concernant les politiques et les programmes qu'il mène dans le 5e district.

Il nous a proposé d'aller à la rencontre du barangay de Fairview (Quezon City).

En compagnie du Congressman Alfredo Vargas

6.3 Barangay de Fairview

Description du barangay de Fairview

Date	31/03/15
Situation	Quezon City, 5e district
Population	80.000 habitants
Superficie	350 hectares
Autres caractéristiques relevantes	Nombre d'électeurs : 18.000 Nombre de ménages : 15.000

Compte-rendu de visite

Par l'intermédiaire d'Alfredo Vargas, nous avons pu rencontrer le Captain de Fairview, *Articer O. Quebal.* Celui-ci a succédé à son fils qui avait terminé son troisième mandat. En effet, d'après la Constitution Philippine, un élu peut exercer maximum trois mandats successifs de trois ans chacun.

150 employés constituent le personnel dont 20 policiers.
Il y a 400 bénévoles.

Le barangay de Fairview dispose d'un budget d'environ 700.000 $ / an.

Le Captain Quebal a présenté les objectifs prioritaires qu'il développe en matière de politique sociale au sein de son barangay, comme par exemple :

- Traitement médical pour les personnes handicapées.
- Lutte contre la violence à l'égard des femmes.
- Mise en place d'un tutorat pour les étudiants.
- Encadrement pour les enfants de la rue, en rupture familiale et scolaire.
- Mise en place d'une coopérative de micro-crédit.
- Centre de bien-être pour les animaux domestiques.

Entrée de la Maison Communale du Barangay Fairview

6.4 Municipalité de San Pablo City

Description de San Pablo City

Date	01/04/15
Situation	Province de Laguna
Population	260.000 habitants (soit 55.198 familles)
Superficie	19.800 hectares
Autres caractéristiques relevantes	Composée de 80 barangays 7 hôpitaux 87 écoles primaires et secondaires 6 universités

Compte-rendu de visite

Nous n'avons pas pu voir le maire de la municipalité, *Monsieur Loreto Amante*.

À la place, nous avons rencontré un fonctionnaire du département de l'Environnement et des Ressources naturelles, *Monsieur Ramon De Roma,* ainsi que d'autres membres du personnel technique :

- *Helenita Yuson*, en charge des affaires « barangay ».
- *Melinda Bondad*, en charge de l'emploi.
- *Donnalyn Eseo*, en charge du tourisme de la ville.
- *Purificacion Morales*, en charge du service communication de la ville.

Ramon De Roma nous a décrit la ville de San Pablo City, dite « la ville des 7 lacs ». La ville possède des réservoirs d'eau et des sources naturelles exploitées pour l'eco-tourisme. C'est la troisième ville qui forme le plus de diplômés aux Philippines après Manille et Cebu.

La ville dispose d'un budget annuel d'environ 15 millions de dollars provenant de l'impôt foncier, l'impôt des sociétés et la dotation venant du budget national.

La ville développe quelques projets dans le domaine social :

- Production piscicole.
- Fabrication d'eco-sacs et d'autres articles souvenirs en vue de promouvoir l'eco-tourisme.
- Développement de compétences dans le domaine de la cosmétologie et de la confection de vêtements.
- Centre de soins pour les jeunes enfants.
- Équipements pour les personnes âgées.
- Programme de protection des femmes.
- Échanges culturels.

La ville a également signé différents jumelages avec Hanan (Corée du Sud), Makati (Manille, Philippines), Bolingbrook (Illinois, USA) et San Mateo (Californie, USA).

6.5 Barangay de Marawoy

Description de Marawoy

Date	01/04/15
Situation	Municipalité de Lipa City, Province de Batangas
Population	18.834 habitants
Superficie	540 hectares
Autres caractéristiques relevantes	

Compte-rendu de visite

La délégation s'est rendue dans le barangay de Marawoy, à Lipa City.

Suite à un problème de santé du *Président Rolando Olan*, nous avons été accueillis par son adjoint, *Monsieur Venecer Morales*, et les membres du Conseil.

Une des particularités de ce barangay est de disposer d'un très petit budget, environ 30.000 $ / an, provenant uniquement de la dotation de la municipalité de Lipa.

L'autorité locale développe des projets liés à la condition de la femme (cours de cuisine) et aux personnes âgées, par exemple en matière d'assistance médicale. Elle développe un programme d'éducation des jeunes non scolarisés avec le concours de l'Agence de développement des Comptences techniques (TESDA).

D'autres programmes concernent également le développement social de la population locale : tournois sportifs pour les jeunes et les sans emploi, formations professionnelles pour les demandeurs d'emploi.

Une des préoccupations prioritaires de la municipalité est le tri des déchets afin d'assainir leur environnement et d'améliorer la qualité de vie des habitants, tout particulièrement au niveau de la santé.

Un autre problème rencontré par la municipalité est la toxicomanie et le chômage des jeunes. Marawoy a mis en place un système de promotion du sport et des jeux informatiques afin de lutter plus efficacement contre la consommation de drogues.

Pour terminer la visite de Marawoy, les autorités ont voulu nous montrer deux bidonvilles surpeuplés (Toribio et San Jose) dans lesquels règne une très grande pauvreté : ils n'ont ni trottoirs, ni rues asphaltées, ni système d'évacuation des eaux usées, ni éclairage public. L'un d'entre eux se situe en bordure d'une voie ferrée désaffectée.

Nous prenons alors conscience de la dualité de ce pays, tiraillé entre riches et pauvres.

6.6 Municipalité de Binalonan

Description de la municipalité de Binalonan

Date	02/04/15
Situation	Province de Pangasinan
Population	58.000 habitants
Superficie	8.400 hectares
Autres caractéristiques relevantes	24 barangay 32.000 électeurs

Compte-rendu de visite

La dernière rencontre pour identifier un partenaire est Binalonan située dans la Province de Pangasinan, à 200 kilomètres de Manille.

La délégation belge a rencontré le maire de Binalonan, *Monsieur Ramon Guico III*.

La municipalité de Binalonan est connue pour sa production agricole, notamment de riz, maïs, canne à sucre, mangue, ail, oignon, vinaigre, l'exploitation de bétail et autres.

Le maire nous a communiqué sa vision du développement de sa municipalité : il veut en faire une ville universitaire et plus largement une ville dédiée à l'éducation. En effet, il a créé l'Université de Pangasinan et l'école d'apprentissage pour devenir pilote de ligne, hôtesse de l'air ou steward. A l'heure actuelle, cette école est la quatrième des Philippines dans son domaine.

Il nous explique mener une politique active en matière de construction de routes, de ponts, de parcs et d'installations sportives. La municipalité encourage également la distribution des denrées alimentaires via des circuits courts, de la ferme au marché.

En matière de développement humain, il a mis en place un programme de santé, de sport, de bourses d'études et l'accessibilité gratuite au Wi-Fi.

Tout cela est rendu possible grâce à un budget annuel de 1.800.000 $.

Dans ses futurs projets, il désire construire un stade de football, une piscine de taille olympique et un centre de conférence.

6.7 Ministère de l'Emploi et du Travail

Description

Date	07/04/15
Situation	Manille, District d'Intramuros

Compte-rendu de visite

Le Ministère de l'Emploi et du Travail (DOLE) est situé à Manille, dans le district d'Intramuros.

Nous avons été accueillis par la Vice-Ministre du Travail et de l'Emploi, *Madame Rebecca Chato*, le directeur du Bureau des Relations extérieures du Ministère de l'Emploi et du Travail, *Atty. Benjo Benevidez*, et la responsable de la division d'Enregistrement (DOLE-BLR), *Madame Marivic Villa*.

Nous avons obtenu des renseignements à propos de programmes développés par le Ministère en matière d'emploi, de réduction de la pauvreté, d'économie informelle, etc.

Madame Villa nous a également entretenus de l'importance de la sensibilisation des travailleurs au travail des organisations syndicales.

6.8 Visite à l'ambassade de Belgique aux Philippines

Description

Date	08/04/15
Situation	Manille, District Makati City

Compte-rendu de visite

Nous nous sommes rendus à l'Ambassade de Belgique auprès des Philippines où nous avons rencontré le Conseiller, *Monsieur Xavier Leblanc*.

Nous avons discuté avec lui des objectifs de la mission et de la méthode utilisé pour la sélection du partenaire dans le cadre de notre coopération internationale décentralisée.

Monsieur le Conseiller Leblanc nous a entretenu de la situation générale dans le pays et de l'évolution politique. Il a également abordé des questions socio-économiques.

Nous lui avons aussi indiqué notre volonté d'avoir un échange avec la municipalité que nous choisirions. A cette occasion, Monsieur Leblanc nous a expliqué les conditions de délivrance de visas par l'Ambassade belge, conditions identiques à celles des autres Ambassades européennes aux Philippines.

6.9 Visite du Social Security System

Description du barangay

Date	08/04/15
Situation	Quezon City

Compte-rendu de visite

La délégation belge s'est rendue dans les bâtiments du Social Security System où nous avons rencontré la Vice-Présidente, *Madame Susie Bugante*.

Nous avons pu prendre connaissance des différents types de prestations et de services rendus aux membres cotisants. Il s'avère que ce système de sécurité sociale est l'un des plus performants d'Asie du Sud-Est.

Un de ces programmes est le « Alkanssya » c'est-à-dire un type d'épargne quotidien, tire-lire, conçue tout spécialement pour les travailleurs de l'économie informelle. Avec l'argent gagné, les travailleurs cotisent au jour le jour, sur le lieu même de leur travail. Cela leur permet de bénéficier d'une sécurité sociale minimum.

7 Le choix du partenaire

Les 5 et 6 avril 2015, la délégation était à Manille, dans le District de Pasay.

Plusieurs réunions ont eu lieu entre la délégation et Madame Lucero pour choisir la municipalité visitée qui correspondrait le mieux à nos critères de sélection[2].

Sur cette base, nous avons établi le classement suivant, par ordre décroissant de pertinence :

- Binalonan, Pangasinan
- Fairview, Quezon City
- Barangay 696 Malate, Manille
- Barangay Marawoy, Lipa City
- San Pablo City, Laguna

Pour que le choix d'une localité soit pertinent, de nouveaux contacts ont été pris avec les différentes entités visitées.

Quatre municipalités ont été écartées pour différentes raisons.

San Pablo City, Laguna

L'absence des responsables politiques lors de nos rencontres nous a incité à penser que leur motivation était faible. Matériellement, ils pouvaient nous rencontrer mais ils étaient, de fait, absents. Par ailleurs, San Pablo City était beaucoup trop étendue pour y mener un programme qui puisse être identifié par les partenaires.

Barangay Marawoy, Lipa City

Le budget alloué par le programme n'aurait pas permis de faire face à la complexité des besoins de ce barangay.

Barangay 696, Malate

Il n'a pas été retenu malgré sa présence dans la ville de Manille et le dynamisme de son maire. Par ailleurs, il ne possède aucune infrastructure municipale : pas de salles de réunions, d'écoles, d'infrastructures sportives, etc.

Fairview, Quezon City

Ce barangay n'a pas répondu à nos différentes tentatives de prise de contact et n'a donc malheureusement pas pu être retenu.

Binalonan, Pangasinan

Notre choix s'est porté sur la municipalité de Binalonan. En effet, celle-ci a répondu favorablement à nos demandes complémentaires et a accepté d'étudier la possibilité de signer un projet de protocole de partenariat.

Ils disposent de moyens financiers et pourront donc faire face aux frais découlant de la mise en place d'un programme de coopération internationale.

Le choix de la municipalité de Binalonan a eu les conséquences suivantes :

- Réadaptation du texte de projet de protocole.
- Définition d'une enveloppe budgétaire à octroyer à la municipalité pour développer son projet d'action sociale.
- Proposition d'un cadre de travail comprenant des fiches techniques. Celles-ci sont destinées à permettre au partenaire de définir lui-même ses besoins. Ces fiches constituent le projet d'action sociale que nous validerons par la suite et justifient l'octroi de l'enveloppe budgétaire.
- Choix de Necie Lucero comme représentant de la commune de Saint-Josse-ten-Noode aux Philippines dans le cadre du projet de coopération internationale décentralisée.
- Définition d'une enveloppe budgétaire à fixer à titre d'honoraires à l'attention de Necie Lucero.

2 Voir point 4.

8 Fin de la mission d'exploration aux Philippines

La délégation belge se rend à Binalonan le 9 avril 2015 accompagné de trois personnes, notamment Necie Lucero, un professeur de l'université de Manille et le Président de la Confédération démocratique des travailleurs de Philippines-CDWP.

La délégation belge annonce officiellement le choix de Binalonan comme partenaire dans le cadre de sa coopération.

Accord de partenariat avec la Municipalité de Binalonan

Lors de la cérémonie de partenariat organisée par la Municipalité de Binalonan

Nous y avons rencontré les autorités politiques et administratives de la municipalité.

Les deux partenaires ont présenté leur délégation respective. Des échanges ont eu lieu entre les deux municipalités concernant les stratégies futures, le plan d'action sociale à mettre en place par Binalonan et un projet de protocole d'accord pour un an.

Un nouveau partenariat vient de naître entre Saint-Josse-ten-Noode et la municipalité de Binalonan.

9 Conclusion

Malgré quelques appréhensions, notre mission d'exploration aux Philippines s'est révélée un succès.

Nous avons atteint notre objectif principal qui était de détecter et d'approcher une municipalité en vue de créer un partenariat avec elle.

La coopération internationale décentralisée se fait avec l'adhésion du Collège des Bourgmestre et Échevins de Saint-Josse-ten-Noode ainsi que du Conseil communal. Il s'agit là d'une approche qui facilite nos initiatives.

Notre méthode de sélection et la préparation de notre mission exploratoire avec une personne originaire des Philippines nous a grandement aidé dans notre tâche.

Par ailleurs, cette mission nous a permis de valoriser notre expérience dans la coopération internationale communale (CIC) : nous avons une vue globale sur la méthodologie à utiliser, tant sur la forme que sur le fond. Le CIC nous fournit des outils que l'on peut utiliser partout en matière de coopération internationale.

L'enthousiasme montré par la municipalité de Binalonan, et en particulier par son maire, nous conforte dans notre volonté de partager et de faire aboutir ce projet de coopération dont l'utilité s'avère criante quand on voit le désœuvrement et la précarité de la population locale.

Ce projet est valorisant de part et d'autre : pour Binalonan qui bénéficiera de notre expertise dans un cadre qu'il aura choisi en fonction de ses besoins ; pour Saint-Josse-ten-Noode qui, à travers ce projet servant le Bien Commun au niveau international revêt l'étoffe d'une Grande municipalité.

10 Annexes

10.1 Programme de visite

DRAFT PROGRAM

DAY/DATE	Mission of Belgian Delegation
Day 1 29 Mar (Sun) 11:55AM	Arrival via TG 620 11:55HR, NAIA Terminal 3 Check-in at Traders Hotel, Pasay City
Day 2 30 Mar (Mon) 10:00 AM	Briefing on the Draft Program and Information on the Visits Free afternoon
Day 3 31 Mar (Tues) 09:00 AM	Departure from Hotel going to Malate, Manila
10:00	Meeting with Chairwoman Arlene Divinagracia
	Lunch
12:30	Departure for Batasan (House of Representatives) Commonwealth, Quezon City
02:00	Meeting with Congressman Alfred Vargas
	Back to the Hotel
Day 4 01 Apr (Wed) 06:00 AM	Departure for San Pablo City, Laguna
10:00	Meeting with Mayor Loreto "Amben" Amante
	Lunch
01:00	Departure for Lipa City, Batangas
02:00	Meeting with Chairman Rolando Olan
	Back to Manila

Day 5 02 Apr(Thurs) 05:00AM	Departure from Hotel going to Binalonan, Pangasinan
11:00	Meeting with Mayor Ramon V. Guico
	Lunch
04:00	Departure for Manila
Day 6 03 Apr (Fri) 10:00 AM	Field Visit to Manila and Quezon City (if necessary)
Day 7 04 Apr (Sat) 09:00 AM	Field Visit to San Pablo City (if necessary)
Day 8 05 Apr (Sun) 09:00AM	Field Visit to Lipa City (if necessary)
Day 9 06 Apr (Mon) 09:00AM	Selection of partner(s) by the Belgians (can be done at the Hotel)
Day 10 07 Apr (Tues) 09:00	Discussion of the terms and conditions of the partnership /contract with the partner(s) selected (can be done at the Hotel)
Day 11 08 Apr (Wed) 07:30AM	Departure from Hotel going to Makati City
10:00	Courtesy Visit to the Royal Belgian Embassy Meeting with Hon. Ambassador Roland van Remoortele and Mr. Xavier Leblanc
	Lunch
02:00	Courtesy Visit to the Department of Labor and Employment (DOLE) Meeting with Hon. Labor Minister Rosalinda Dimapilis-Baldoz and Hon.Deputy Labor Minister Rebecca Chato Intramuros, Manila

07:00	Meeting with Social Security System Senior Vice President Ms. Susie Bugante Quezon City

Day 12 09 Apr (Thurs) 10:00AM	Conclusion of the Mission (can be done at the Hotel)
06:00	Dinner hosted by the CDWP Board
Day 13 10 Apr (Fri) 08:00AM	Check-out from the Hotel/Leaving for the airport Flight TG 621 13:05HR at NAIA Terminal 3

Notes:

a) On 01 April after the visit to Lipa City, the delegation can proceed to Binalonan, Pangasinan and check-in at the WCC Hotel overnight. This will cost around Php1,000.00 per head (equivalent to 20 Euros). The budget for an overnight stay in a hotel in Pangasinan will be around 140 Euros. This will accommodate 2 Belgians, 5 Filipinos (including the driver).

b) On 04 April after conducting the field visit (if necessary) in San Pablo City, the delegation can check-in at the Auravel Resort and Hotel overnight so that the following morning on 05 April the delegation can do the field visit (if necetssary) in Lipa City. This will cost Php1,250.00 per room (equivalent to 25 Euros). For four (4) rooms that will cost 100 Euros.

c) Meals can be in-transit (drive-thru) in order to catch up with all the appointments in case of heavy traffic.

10.2 Municipalités et personnes rencontrées

Dates	Lieux / Institutions visitées	Personnes rencontrées
10/10/14	Ambassade des Philippines en Belgique	Madame Victoria S. Bataclan, Ambassadrice
29/03/15	Arrivée de la délégation à Manille	
30/03/15	Hôtel	• Mme Necie Lucero
	Union Chrétienne de l'Université des Philippines (PCUSU)	• Mr Romulo F. Jimeno, Président PCUSU et CDWP • Mme Ellen Naluz, Secrétaire PCUSU • Mme Lita Comia, Trésorier PCUSU
31/03/15	Barangay 696 (Zone 76 – Municipalité de Malate – Ville Grand Manille)	• Mme Erlinda Divinagracia, Présidente
	Quezon City – 5e district	• Mr Alfredo Vargas, Congresman, représentant du 5e district
	Barangay de Fairview	• Mr Articer O. Quebal, Captain de Fairview
01/04/15	San Pablo City	• Mr Ramon De Roma, fonctionnaire du département de l'Environnement et des Ressources naturelle de San Pablo City • Mme Helenita Yuson, chargée des affaires « Barangay » • Mme Melinda Bondad, en charge de l'emploi • Mme Donnalyn Eseo, en charge du tourisme de la ville • Mme Purificacion Morales, en charge du service communication de la ville
	Barangay de Marawoy	• Mr Venecer Morales, adjoint du Président
02/04/15	Municipalité de Binalonan	• Mr Ramon Guico III, maire de Binalonan
03 – 04/04/15	Week-end	
05 – 06/04/15	Travail sur le choix du partenaire	
07/04/15	Ministère de l'Emploi et du Travail (DOLE), Manille	• Mme Rebecca Chato, Vice-Ministre de l'Emploi et du Travail • Mr Atty. Benjo Benevidez, Directeur du Bureau des Relations extérieures du Ministère de l'Emploi et du Travail • Mme Marivic Villa, Responsable de la division d'Enregistrement (DOLE-BLR)
08/04/15	Ambassade de Belgique aux Philippines, Manille, District Makati City	• Mr Xavier Leblanc, Conseiller auprès de l'ambassade de Belgique aux Philippines
	Social Security System, Quezon City	• Mme Susie Bugante, Vice-Présidente du Social Security System
09/04/15	Binalonan	• Visite de la délégation belge avec Mme Lucero, un professeur de l'université de Manille et le Président de la Confédération démocratique des travailleurs de Philippines-CDWP
10/04/15	Départ de la délégation belge – Retour à Bruxelles	

10.3 Carte d'identité des Philippines[3]

Nom officiel : République des Philippines

Nature du régime : République – Institutions inspirées du modèle américain de séparation des pouvoirs

Chef de l'État : Benigno Simeon « Noynoy » Aquino III, Président de la République

Données géographiques

Superficie : 300.000 km^2

Capitale : Manille

Villes principales : l'agglomération de « Metro Manilla » (11,9 millions d'habitants) regroupe 17 villes, dont Manille (1,7 M), Caloocan (1,5M) et Makati, la plus grande étant Quezon City (2,8M), Davao, Cebu

Langues officielles : philippin (tagalog), anglais

Langues vernaculaires : cebuano, tagalog, ilocano

Monnaie : peso philippin (taux de change au 21 mai 2013 : 1 euro = 53.15 pesos)

Fête nationale : 12 juin

Données démographiques

Population : 96,5 millions d'habitants

Densité : 316 habitants / km^2

Répartition : Luçon 46M, Visayas 11,2M, Mindanao 21,6M

Croissance démographique : 1,7%

Espérance de vie (2011) : 69 ans

Taux d'alphabétisation : 95,4%

Religions : catholiques (84%), musulmans (7%), protestants évangéliques (4%), bouddhistes (1,5%), nombreuses églises chrétiennes : Iglesia ni Christo, El Shaddai, Aglipayan

Indice de développement humain 2012 : 0,654 (développement humain moyen, 114e rang mondial)

Données économiques

PIB (2012) : 250 Milliards USD

PIB par habitant (2012) : 2.500 USD

PIB par habitant (en PPA) : 4.119 USD

Taux de croissance du PIB (2012) : 6,6% (4% en 2011)

Taux de chômage (au sens du BIT, janvier 2013) : 7,1%

Taux d'inflation (moyenne 2012) : 3,1%

Solde budgétaire (2012) : -1,9%

Balance commerciale (2011) : -15,4 Milliards USD

Principaux clients (2012) : Japon (19%), États-Unis (14,2%), Chine (11,85%), Hong-Kong (9,2%), Singapour (9,4%)

Principaux fournisseurs (2012) : États-Unis (11,5%), Chine (10,8%), Japon (10,4%), Taiwan (7,8%), Corée (7,3%), Singapour (7,1%)

Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB :

- Agriculture : 12,8%
- Industrie : 31,5%
- Services : 55,7%

3 Source : France-diplomatie - 2013

10.4 Protocole de collaboration avec les Philippines

PROTOCOLE DE COLLABORATION ENTRE LA

COMMUNE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE ET LA COMMUNE DE BINALONAN

Considérant que la Commune de Saint-Josse-ten-Noode a acté sa volonté de jouer un rôle actif dans le domaine de la coopération au développement en sa délibération du Conseil communal du 28 janvier 2013, notamment dans le cadre de la coopération au développement communale,

Considérant que ces liens ne peuvent se consolider que par un partenariat responsable entre les deux Communes,

ENTRE

La Commune de Saint-Josse-ten-Noode, ici représentée par son Collège communal, au nom duquel agit M. Emir Kir, Bourgmestre, sous la condition suspensive de l'approbation du présent protocole par le Conseil communal,

ET

La Commune de Binalonan, ici représentée par ses autorités municipales, au nom desquelles agit Monsieur Ramon V. Guico le Maire, sous la condition suspensive de la ratification du présent protocole par le Conseil municipal,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1 - Principes

Les partenaires s'engagent à promouvoir les principes énoncés ci-dessous et définis à l'annexe 1 du présent protocole, tant dans la conception que dans la mise en œuvre de leurs actions de coopération:

- égalité, solidarité, réciprocité, subsidiarité;
- précaution, prévention, réversibilité;
- partenariat, participation, formation, transversalité, articulation entre les territoires et dans le temps;
- transparence, information, évaluation, capitalisation.

Article 2 - Objectifs

Les objectifs du présent protocole sont d'œuvrer conjointement au renforcement du niveau local, lequel repose sur ***trois piliers indissociables***:

- une bonne gouvernance politique;
- une administration efficace;
- une participation des citoyens dans le processus décisionnel.

Article 3 - Domaines d'action

Les partenaires s'engagent à unir leurs efforts de coopération dans l'un ou plusieurs des domaines d'action suivants, jugés prioritaires. Il s'agit de mener des actions sociales d'une manière transversale c'est-à-dire pouvant toucher à la fois l'économie, la culture, le sport, etc.

Article 4 - Plans d'action

Il sera dressé annuellement, en concertation entre les partenaires, un plan d'action commun en vue d'atteindre les objectifs fixés ultérieurement dans ce(s) domaine(s) d'action. Dans le cadre de la coopération au développement communale, ces plans d'action seront couchés dans la convention spécifique liant les deux Communes partenaires.

Pour la Commune de Saint-Josse-ten-Noode		Pour la Commune de Binalonan
Par ordonnance : Le Secrétaire communal,	Le Collège des Bourgmestre et Echevins,	le Maire
Patrick Neve	Emir Kir	Ramon V. Guico III

Fait à Saint-Josse-ten-Noode, le

ANNEXE I

DEFINITION DES PRINCIPES DE COOPERATION PRESIDANT A LA CONCEPTION ET A LA MISE EN ŒUVRE DU PRESENT PROTOCOLE

1. LES FONDEMENTS DU PARTENARIAT

Egalité, solidarité, réciprocité, subsidiarité

Egalité: la coopération décentralisée met en relation des partenaires égaux sur le plan des droits, devoirs et responsabilités en dépit des différences et des disparités existantes en termes politiques, économiques, sociaux, environnementaux, culturels, civils et religieux.

Solidarité: prenant en compte l'interdépendance entre les territoires et les générations, la coopération décentralisée doit permettre d'identifier ensemble les besoins des territoires partenaires et d'élaborer, par une réflexion et des moyens communs, des stratégies et projets de développement améliorant les conditions de vie du plus grand nombre.

Réciprocité: la coopération décentralisée repose sur une logique de partage et va bien au-delà de la traditionnelle aide humanitaire ou mise à disposition de fonds. La valorisation des acteurs, de leurs savoirs et de leurs savoir-faire, fonde ce principe, soutenu par la conviction que le partenariat doit être mutuellement équitable et que les particularités de chaque partenaire sont une source d'enrichissement pour l'un et pour l'autre.

Subsidiarité: les autorités locales jouent un rôle éminent pour la mise en œuvre du développement. Aussi, pour répondre de la manière la plus adaptée et la plus directe aux besoins des populations et favoriser ainsi une plus grande implication des acteurs locaux au développement de leur territoire, la coopération s'attachera, dans le respect des dispositions des Etats concernés, à accompagner l'émergence de pouvoirs locaux autonomes et démocratiques mais aussi de systèmes de gouvernance locale participative.

2. L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT

Précaution, prévention, réversibilité

Tout projet de coopération décentralisée nécessite l'élaboration d'un diagnostic partagé préalable, permettant d'évaluer les impacts sociaux, économiques, environnementaux et culturels, directs et indirects, à court, moyen et long terme, des actions envisagées. Ce diagnostic permet de décider, en connaissance de cause, de la mise en œuvre du projet, de son ajustement, de son rejet ou de l'élaboration d'un projet différent.

Par ailleurs, la définition d'un dispositif d'évaluation concerté, nécessaire avant toute mise en œuvre du projet, permettra de limiter, anticiper, gérer ou éviter d'éventuelles conséquences négatives. En fonction des objectifs recherchés, il est nécessaire de ménager des solutions alternatives et de s'assurer de la réversibilité des choix. Ces principes doivent être privilégiés sur la réparation.

Partenariat, participation, formation, transversalité, articulation des échelles

Partenariat: tout projet de coopération doit mobiliser l'ensemble des partenaires concernés des collectivités locales (acteurs économiques, sociaux, associatifs, institutionnels) et les associer dès la conception et tout au long de sa mise en œuvre. Le respect du principe de partenariat doit aussi favoriser la recherche d'une concertation, d'une complémentarité, d'une mise en cohérence des initiatives menées par l'ensemble des acteurs de différents niveaux (local, régional, national,

européen et international).

Participation: la spécificité de la coopération décentralisée est d'être une coopération de territoire à territoire impliquant dans la durée l'ensemble des acteurs présents. L'implication des populations permet une meilleure appropriation des enjeux de la coopération et contribue à la construction d'une citoyenneté internationale.

Tout projet de coopération doit tendre à promouvoir un partenariat et une participation actives des acteurs territoriaux, des populations locales, des usagers et des consommateurs, à l'élaboration des choix, à la mise en œuvre des programmes et à leur évaluation.

Formation: la formation de l'ensemble des acteurs des territoires concernés est indispensable pour assurer une compréhension commune des enjeux et leur permettre une participation active et éclairée à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets. Elle doit prendre en compte les spécificités des territoires et des acteurs.

Transversalité: tout projet de coopération décentralisée se doit d'appréhender, dès sa conception, l'ensemble des enjeux environnementaux, économiques, sociaux et culturels des territoires. Il importe donc d'impliquer dans les projets l'ensemble des élus et des services des collectivités locales concernées, et de rechercher une mise en cohérence des initiatives menées par l'ensemble des autres acteurs.

Articulation entre les territoires et dans le temps: il convient de tenir compte, dans toute action de coopération, de son impact potentiel sur les autres niveaux territoriaux, ainsi que des contraintes issues de ceux-ci. De même, les incidences de ces actions à court, moyen et long terme doivent être évaluées.

3. Le suivi du partenariat

Transparence, information, évaluation, capitalisation

Transparence: les rôles et responsabilités de chacun des partenaires doivent être clairement définis. L'ensemble des acteurs des collectivités locales partenaires doit pouvoir accéder à l'information relative à tous les éléments du partenariat et des projets.

Information: les habitants des collectivités locales partenaires doivent être informés des actions entreprises et être associés à leur réalisation. Il s'agit de mettre en place un système d'information et de communication neutre et lisible par tous. Il doit s'accompagner d'un programme d'éducation aux enjeux du développement dans le cadre de la coopération.

Evaluation: la conduite d'une évaluation permanente concertée du partenariat et de la pertinence des projets menés dans le cadre de la coopération décentralisée est indispensable. Dès la conception du projet, doivent être mis en place les outils nécessaires à la mise en œuvre de processus d'évaluation où chacun des partenaires et chaque acteur du territoire disposent d'une voix égale et d'un réel droit de regard.

Capitalisation: les partenaires du projet doivent s'attacher à ce que l'expérience tirée de leur coopération soit capitalisée, valorisée et exploitable par l'ensemble des acteurs de la coopération décentralisée. Le produit de cette capitalisation doit être diffusé au sein des collectivités locales concernées mais également relayé à une échelle plus large par le biais des associations de collectivités locales actives en matière de coopération internationale.
Outre les principes définis ci-dessus, le développement doit se traduire concrètement par la réalisation des objectifs fixés notamment par les déclarations, conventions et protocoles internationaux adoptés par les Etats.